

05/12/15

Volume XIV – Lettre 8

23 Kislev 5776



www.deborah-guitel.com

Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil

Peut-on insérer une mèche dans un flotteur Yom Tov ?

La question sous-tendue concerne la fabrication d'un *kéli* (ustensile), c'est à dire l'interdit de *maké'b bepatic'h*. En d'autres termes, en assemblant une mèche et un flotteur crée-t-on un nouveau *kéli*, ce qui est *assour* (interdit) ou non ?

Selon le *Magnen Avraham*,¹ il n'est pas permis d'enfiler du fil dans une aiguille pour coudre un poulet farci avant de le mettre au four, de peur que l'on en vienne à couper le fil à la taille voulue. Pourquoi l'a-t-il interdit à cause de la *gezeira* (décret) et non pas parce que le *chiddou'b* (l'union) entre le fil et l'aiguille créerait un *kéli* ? La réponse est que l'on ne considère pas une aiguille et son fil comme une entité mais comme deux objets distincts qui ne font qu'un lorsqu'ils sont assemblés, mais sont toujours considérés comme des éléments séparés.

Insérer des plumes dans un éredon pour la première fois est *assour*,² dans la mesure où ils formeront ensemble un *kéli* unique. De même, est-il interdit d'enfiler des lacets dans une chaussure pour la 1^{ère} fois le *Chabbath*.³ Pour en revenir à notre question, selon Rav Chlomo Zalman Auerbach,⁴ on a l'habitude d'insérer une mèche dans un flotteur *Yom Tov*, même si chaque élément pris séparément ne sert à rien. Ce cas peut être assimilé à celui du fil et de l'aiguille.⁵ En effet, la mèche n'est pas transformée suite à son insertion dans le flotteur qui n'est là que pour l'empêcher de se renverser dans l'huile. On ne peut donc considérer qu'ils forment ensemble une entité différente.

Peut-on retirer la mèche usagée pour la remplacer par une nouvelle ?

Il s'agit ici du problème de *mouqtsé* (objet qu'il est interdit de déplacer *Chabbath* ou *Yom Tov*, car dans son utilisation habituelle, il sert à faire un travail interdit *Chabbath*) et éventuellement, de la réparation du porte mèche.

Une façon de répondre est de considérer que, dans la mesure où il est permis de manipuler un objet *mouqtsé* pour toute raison liée au *o'hel nefech* (tout ce qui concerne directement ou indirectement la préparation de la nourriture), on peut remplacer la mèche en considérant que la lumière de la bougie est indirectement nécessaire au *o'hel nefech*.⁶ Une autre approche consiste à s'appuyer sur les opinions qui permettent de rallumer une mèche usagée *Yom Tov*, ce qui lui retire son statut de *mouqtsé*.⁷

Peut-on retirer de la cire fondue d'un chandelier ?

Il s'agit là aussi des problèmes de *mouqtsé* et de *maké'b bepatic'h*. La cire usagée est *mouqtsé*, dans la mesure où elle n'a plus aucune utilité et retirer la cire fondue du chandelier peut être considéré comme la réparation d'un *kéli* puisqu'un chandelier entièrement recouvert de cire n'est pas utilisable. Pour ce qui est du *mouqtsé*, on peut appliquer le même *beter* (permission) que pour la mèche qui peut être manipulée en raison du *o'hel nefech*.⁸ En ce qui concerne la réparation, il est permis, selon le *'Hayé Adam*,⁹ de retirer la cire puisque personne ne considère qu'un chandelier couvert de cire est définitivement hors d'usage.¹⁰ Il est permis d'utiliser un couteau pour retirer la cire qui deviendra alors *mouqtsé* et ne devra plus être manipulée. Il est préférable de ne pas verser d'eau bouillante sur la cire en raison de l'interdit de fondre.¹¹

Peut-on faire fondre le pied de la bougie pour l'insérer dans le chandelier ?

Selon le *Magnen Avraham*,¹² il est *assour* de chauffer le bas de la bougie, de peur que l'on ne lisse la bougie, ce qui est également *assour Yom Tov*. On ne pourra pas davantage tailler le bas de la bougie pour l'ajuster au bougeoir en raison de l'interdit de *me'hate'h* (ajuster).¹³ Il est pourtant possible de permettre d'insérer une bougie de force, mais il est préférable de s'en abstenir parce que ce faisant, on ajuste en réalité la bougie au chandelier.¹⁴

Est-il permis de 'donner un petit coup' sur la suie de la mèche pendant qu'elle brûle ?

Il s'agit ici de *l'issour* "d'éteindre" dans la mesure où la suie brûle partiellement et en la retirant, on éteint les petites flammes qu'elle contient. Même si l'allumage est un dérivé de *o'hel nefech*, l'extinction est interdite et il est *assour* de tapoter ou de retirer la suie.¹⁵

Ou doit-on allumer les bougies de Yom Tov, à la maison ou dans la Soucca ?

La raison principale de l'allumage des bougies de *Chabbath* ou de *Yom Tov* est de profiter de leur lumière pendant le repas. Il est très important de s'assurer qu'il y ait suffisamment de lumière chez soi, mais il est presque aussi important d'être éclairé pendant le repas. En conséquence, on allumera les lumières dans la *Soucca* où l'on prend ses repas.

En Israël, de nombreuses personnes allument leurs bougies de *'Hanouca*, à l'extérieur, dans des petites boîtes protégeant des intempéries qui sont parfaites pour la *Soucca*.¹⁶ S'il s'avère impossible de le faire dans la *Soucca*, on allumera les bougies de *Chabbath* ou de *Yom Tov*, de préférence, dans une pièce de la maison attenante à la *Soucca*. Enfin, celui qui a peur de laisser les bougies allumées dans la *Soucca* après la fin du repas peut les rentrer chez lui dans la mesure où les bougies ne sont pas *mouqtsé Yom Tov* (attention au *Chabbath*).

[1] *Siman* 509:8

[2] *Siman* 340:8

[3] *Michna Beroura* 317:18

[4] *Tikounim oumilouim* chapitre 11, note de bas de page 133

[5] Rav Auerbach (*Binyan Chabbath* page 161)

[6] Rav Akiva Eiger à la fin de *siman* 501. Voir Rav Chlomo Zalman Auerbach dans *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 13 note bas de page 79

[7] *Choul'han Arou'h Harav siman* 501:18, dernier paragraphe

[8] Bien que la seconde approche ne soit pas valable dans ce cas

[9] 92:2 & *Nichmath Adam*

[10] Voir aussi *siman* 507:4 où l'on permet de retirer les résidus d'enduit ou de plâtre tombés dans le four pour pouvoir y cuire un plat

[11] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 13:43 d'après *siman* 320:14

[12] Cité dans *Michna Beroura siman* 514:18 & *'Hayé Adam* 92:2

[13] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 13:42

[14] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 13:42 & note de bas de page 136. *Binyan Chabbath* bas de la page 278

[15] *Choul'han Arou'h Harav siman* 514:23, *Michna Beroura* 514:47

[16] Les gens voient ainsi que j'allume les bougies de *'Hanouca* tôt

Rabbi Yossi disait: « *Qui honore la Torah, son corps est honoré par les créatures. Mais qui profane la Torah, son corps est profané devant les créatures.* ».

Par contre, celui qui souligne toujours le bon côté chez les rabbins et les institutions de la *Torah* et autres reflète une image différente de lui-même. Il voit le côté positif là où il devrait être vu et cela nous dévoile où se trouve son propre cœur. Il peut ne pas être le Juif le plus grand et le plus érudit, mais il respecte et admire les gens qui se battent pour leurs convictions. Bien sûr, tout le monde a ses défauts (les rabbins et les étudiants de *yéchiva* ne font pas exception et il y a toujours des brebis galeuses qui finissent par se faire attraper), mais il est bien préférable de retenir leur côté positif plutôt que de mettre en avant les points négatifs qui pourraient obscurcir la grandeur de la *Torah* de D-ieu. Ici aussi, une telle attitude en dit autant sur celui qui parle que sur celui dont on parle. Et le respect qu'il démontre pour la *Torah* rejaillira également sur lui.

Ce qui vient d'être exposé semble assez clair, mais n'est peut-être pas si évident. Nous avons tendance à nous laisser tromper par des objectifs à court terme et des profits faciles plutôt que de rechercher le progrès durable et l'accomplissement réel. Rabaisser les autres (en particulier ceux qui nous sont supérieurs) est ce que nous appellerions la méthode rapide et mesquine de l'autosatisfaction. Celui qui côtoie un véritable érudit en *Torah* doté d'une conduite exemplaire, peut soit apprendre de ses qualités et essayer de les imiter, soit chercher de petites fautes insignifiantes, afin de le discréditer. Nous avons malheureusement tendance (au moins inconsciemment) à choisir cette dernière approche, car dénigrer quelqu'un dispense de devoir s'élever soi-même.

Psychologiquement, cela est très efficace, mais ce n'est que de l'autosuggestion et conduit finalement à un échec tragique. Je suis beaucoup mieux que l'érudit en *Torah* quand je le rabaisse. Je peux me sentir momentanément fort, mais ce n'est finalement qu'illusion et au final je vais transformer une possibilité de profit substantiel en échec pitoyable.

Tragiquement, nous pratiquons cet art de différentes façons. Un homme qui ne contrôle pas son humeur, qui invective sa femme, ses enfants ou ses employés, peut croire qu'il contrôle son environnement puisque le résultat immédiat de son accès de colère sera une famille ou un bureau consciencieusement obéissant. Mais il ne doit pas se laisser bernier : il n'a gagné le respect de personne, mais tout au contraire, son « importance » cessera dès qu'il aura le dos tourné.

Un exemple peut-être plus « féminin » de ce phénomène s'applique à la tenue vestimentaire. Une jeune femme peut se sentir plus « importante » si elle s'habille d'une façon qui fera se retourner les hommes sur elle. Mais s'est-elle vraiment rendue ainsi plus populaire ou plus appréciée ? Les autres sont-ils intéressés par cette personne ou par eux-mêmes ? (ce phénomène s'applique évidemment aux 2 sexes).

Nous nous laissons trop souvent bernier dans notre quête d'honneur et d'épanouissement en nous contentant de ce que nous savons être des mirages. Si l'on osait résumer le message du judaïsme en une seule ligne, ce pourrait bien être : « Ne vous dévalorisez pas ». N'échangez pas ce monde contre le prochain. Si vous luttez pour le monde à venir, vous finirez probablement par obtenir celui-ci également. L'honneur de la *Torah* se refléchira sur vous. Mais si vous suivez la voie facile ici-bas, vous n'aurez, le moment venu rien à apporter pour vous-même.

Les êtres humains ont un besoin inné d'épanouissement et d'accomplissement. Nous avons besoin d'un sens, d'un but dans la vie et d'objectifs à atteindre. Personne ne peut être en vacances toute l'année. Et dans notre besoin d'accomplissement, D-ieu nous impose un choix, un ultime défi : d'un côté le faste et l'agrément avec des objectifs qui nécessitent peu d'effort, de l'autre le chemin ardu et lent qui mène vers le véritable accomplissement. Le premier est attirant, il prône des solutions rapides et des résultats instantanés (perte de poids sans régime, promesses électorales de résolution des problèmes par des solutions indolores). Le deuxième n'est jamais populaire. Il exige de la patience et de l'effort et de nous développer en tant qu'êtres humains, d'améliorer nos personnalités, notre compréhension de la *Torah* de D-ieu, d'établir des relations véritables et durables et de faire des efforts toute la vie durant. Pourtant, ce défi est celui que D-ieu a choisi pour nous, celui dont nous pouvons essayer de nous échapper, mais que nous ne pouvons ignorer totalement. « Je prends le ciel et la terre à témoin aujourd'hui devant vous, Je mets devant toi la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction; et tu choisiras la vie » (Deutéronome 30:19).

A la mémoire de Josiane Clémence Myriam DIMENSCHTEIN *bath* Zoubida Halévy (25 *Kislev*)
& de Barou'h-Leizer *ben* Avraham BRAJZBLAT (8 *Tévéth* 5698)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL Tel 01.74.50.68.88

E-mail: deborah-guitel@sfr.fr Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez dédier une de nos lettres à la *mémoire* ou à l'*attention* ou en l'*honneur* d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter *Chabbath* et ne pas jeter, mais déposer dans une *Gueniza*